

RÉSOLUTION N° 726

RAPPORT DE 2023 DE L'INSTITUT CARIBÉEN DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (CARDI)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport de 2023 du programme de travail de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI),

CONSIDÉRANT :

Qu'en vertu des termes de l'accord en vigueur signé par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel de ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a donné au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a prié le directeur exécutif de cet institut d'envoyer directement à l'avenir le rapport biennal et les plans du CARDI à la Direction générale de l'IICA pour qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. D'accueillir favorablement le rapport de 2023 du CARDI sur l'exécution de son programme de travail et de le remercier pour sa présentation.
2. De prier instamment l'IICA et le CARDI de continuer à renforcer ses liens techniques et les mécanismes pour l'exécution des activités communes pour soutenir les efforts en vue du développement agricole et du bien-être rural dans les pays de la Caraïbe.